

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03492

Numéro SIREN : 814 191 094

Nom ou dénomination : A.S. TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/020388

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Date : 17/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/020388**
n° de gestion : **2015B03492**
n° SIREN : **814 191 094 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 17/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.S. TAXI - Sté par actions simplifiée
6 Rue SAINT-JEAN-FRANÇOIS RÉGIS 31100 TOULOUSE France

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-3102/T-DEPOT-
ACTE/I-2441972

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐				
Adresse de l'entreprise		6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS		31100 TOULOUSE				
Numéro SIRET *		8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 4		20388				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le 31/12/2019				
ACTIF								
				Brut 1				
				Amortissements-Provisions 2				
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	218 000	012	218 000		
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	1 360	030	852		
			040	3 504	042	3 504		
	Immobilisations financières * (1)		044	222 864	048	852		
Total I (5)		044	222 864	048	222 012			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	1 065	086	1 065		
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	1 065	098	1 065		
	Total général (I + II)		110	223 929	112	852		
PASSIF				Exercice N 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000				
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	200				
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134	60 731				
	Résultat de l'exercice		136	27067				
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	89 998				
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	95 424				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		169	37 655				
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	133 079				
Total général (I + II + III)				180	223 077			
RENDUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	95 424
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 202, chapitre 1 du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
						Exercice N clos le 31/12/2019			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services	217		218	70 540			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Autres produits					230	5 587		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	76 127			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - Immobilier :)		242	21 204				
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	438	244	463		
	Rémunérations du personnel*			250	11 521				
	Charges sociales (cf. annexe 380)			252	3 902				
	Dotations aux amortissements*			254	272				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	3 656		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	41 018			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	35 109				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 160		
				Produits exceptionnels (IV)		290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300	90		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 792				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	27 067				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 067	314			
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2013.NDT.50)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des qtes-cis d'associés	347		Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	348		4 882		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 219 series D)		349		351			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			990					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 séries)	905		ZFU-TE (44, octies et octies A)	907		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 séries)	901		JEI (44, séries A)	909				
	ZRD (44, terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
	ZFANG (44, quaterdecies)	343		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction Exceptionnelles :	- art. 39 decies				635		
			- art. 39 decies A				643		
			- art. 39 decies B				645		
			- art. 39 decies C				647		
			- art. 39 decies D				648		
	- Simulateur de conduite				641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	31 949	354	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables :		dont imputés sur le résultat :				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	31 949	372	

Fornitura obbligatoria (articolo 302 Statuto
A bis del Codice generale dei tributi).

Néant ☐ *

COLLOIDAL SILICA

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 200C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 3 ^o des A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715	2					
Constructions	720		725	3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5					
Matériel de transport	750		755	6					
Autres immobilisations corporelles	760		765	7					
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	
IV DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	975	381	975			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380				
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374	7 054			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	3 883			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A.S. TAXI		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019
		Données en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (8 Répartition des salaires) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (6 Cotisation foncière des

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

ADRESSE (voie)

6 RUE SAINT JEAN FRANCOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) SAS Nom patronymique MR SANHAJI Prénom(s) JAMAL

Nom marital PRESIDENT % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 06/09/1977 N° Département 99 Commune TAUDANOL Pays MA

Adresse : N° 6 Voie RUE ST JEAN FRANCOIS REGIS

Code Postal 31100 Commune TOULOUSE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

8 1 4 1 9 1 0 9 4 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. A.S. TAXI

ADRESSE (voie)

6

RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS

CODE POSTAL

31100

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2019

Et clos le 31/12/2019

Régime simplifié d'imposition



Régime réel normal



Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe



Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case



Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION

S.A.S.U. A.S. TAXI

Adresse du siège social

6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS
Désignation, SIRET 31100 TOULOUSE
et adresse de la société 81419109400014L'ancienne adresse en cas
de changement :

Le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées :

TRANSPORTS VOYAGEURS PAR TAXIS

SIRET 81419109400014

Si vous avez changé d'activité, cochez la case



RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,33 % ou à 31 %

Bénéfice imposable à 28 %

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

31 949

Résultats net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de
propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %

2. Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 %

Plus-values à long terme imposables à 19 %

Autres plus-values imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 213 quinquies)

3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies



Jeunes entreprises



Zones Franches Urbaines -



Autres dispositifs



Pôle de compétitivité



Entreprises nouvelles art. 44 septies



Bassins urbains



Zones franches d'activités



Zone de développement



Zone de restructuration

Sociétés d'investissement
immobiliers cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer « ou » selon le cas)PV exonérées relevant du
taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration



Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe



Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour soumettre la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :

Nom et adresse de société tête de groupe :

N° ID fiscale :

N° ID fiscale :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé :

SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

N° d'agrément du CGA :

Date : 10062020

Lieu : TOULOUSE

Qualité et nom du signataire :

MR SANHAJI JAMAL

PRESIDENT SASU

CGA

Viseur Conventionné

Tél :

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. A.S. TAXI**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2019**

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥		(e)
		(f)
		(g)
	(à préciser par nature sur les lignes e à h)	(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2020

S.A.S.U. A.S. TAXI

Désignation de l'entreprise

31/12/2019

et Date de clôture de l'exercice

J – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	7 387
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE

ou exercice

Désignation de l'entreprise : **S.A.S.U. A.S. TAXI**

du : **01/01/2019**

Adresse : **6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS**

31100

TOULOUSE

au : **31/12/2019**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MR SANHAJI PRESIDENT SASU				6	SAINT JEAN FRANCOIS REGE31100 TOULOUSE			
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8		
1	6 000		4 134		10 134				10 134
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	6 000		4 134		10 134				10 134

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		330
Total		330

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice ... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	10 464	- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire MR SANHAJI JAMAL PRESIDENT SASU		A TOULOUSE le 10062020 Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

COMPTE DE RESULTAT

Resultat fiscal

[illegible]

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		S.A.S.U. A.S. TAXI		
N° d'identification (SIRET)		81419109400014		Exercice social
31/12/2019				
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**Ste par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814191094**

**S.A.S.U AS TAXI
6 RUE SAINT-JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 29 Juin 2020
RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2019**

Le 29 Juin 2020 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur SANHAJI JAMAL Président.

Monsieur SANHAJI JAMAL

- Titulaire de 100 parts sociales, numérotées de 1 à 100.

Associé Unique de la S.A.S.U AS TAXI, se sont réunis au Siège Social, en vertu des dispositions statutaires.

Le Président met à disposition :

- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels.

Puis, il constate :

- Que les associés sont présents,
- Que les associés ont pu valablement prendre connaissance du projet des résolutions.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer sur les questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Rapport du gérant sur l'exercice écoulé,
- Approbation des comptes,
- Affectation du résultat,
- Approbation du bilan au 31 décembre 2019,
- Rémunération du travail et de la gérance.

Après échange de vues, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

RAPPORT DU GERANT SUR L'EXERCICE ECOULE -

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport d'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, déclare adopter à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES -



Les Associés prennent connaissance du compte de résultat et du bilan de fin d'exercice qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 27.067 Euros.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, quitus est donné à la gérance de sa gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT -

Le bénéfice de l'exercice se monte à 27.067 euros.

L'Assemblée générale approuve la proposition de répartition du résultat qui lui a été présenté :

-	<u>Origine :</u>	
-	Résultat de l'exercice 2019	27.067€
-	<u>Affectation :</u>	
-	Au compte : Réserve Légale 10% du capital pour un montant de	0€
-	Au compte : Report à nouveau pour un montant	27.067€
-	<u>Dividendes :</u>	
-	<u>A titre de dividende</u>	0€
-	Totaux	27.067€

Aucun dividende de versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BILAN A LA CLOTURE -

L'Assemblée adopte à l'unanimité l'état du solde des comptes courants associés arrêté au 31 décembre 2019 soit un solde :

*compte courant associé SANHAJI JAMAL présente un solde créditeur de 29.133.46€, tel que précisé ci-dessous, et résultant des mouvements comptables de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

REMUNERATION DU TRAVAIL ET DE LA GERANCE -

Pour l'exercice à venir, la rémunération du travail et du mandat de gérance est fixée à :

Monsieur SANHAJI JAMAL : 500€ par mois en base brute, soit 6.000€ par an. Pour le mandat de Président statut salarié.

Les cotisations sociales du Président sont prises en charge par la Société, au titre de complément de rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal en 2 pages hors annexes, certifié conforme par tous les associés.

Fait à Toulouse, le 29 Juin 2020.

Signature des associés (faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »).

Mr SANHAJI J.
Président S.A.S.U

"Lu et approuvé"

SASU A.S. TARI
6 rue Saint Jean François Régis
31100 TOULOUSE
Tél : 07 83 37 63 08
Siret : 814 197 094 00014

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 euros
RCS Toulouse 814 191 094

SASU A.S. TAXI
6 RUE SAINT JEAN-FRANCOIS REGIS
31100 TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE Du 29 Juin 2020

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

ACTIVITE DE LA SOCIETE -

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir : Augmentation prévisible du CA compte tenu de nouveaux contrats de prestations de services.

L'exercice écoulé a permis d'atteindre un chiffre d'affaires net de 70.539.67 Euros, dégageant une augmentation de l'activité de plus de 2.47% par rapport au 31/12/2018.

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement ou à la date de clôture de l'exercice.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, distribution de dividende
Néant

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE -

Proposition d'affectation du résultat.



Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 27.067€ Euros.
Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice : 27.067€ Euros,

Affectation

Réserve Légale 10% du Capital : 0€ Euros
Report à Nouveau : 27.067€ Euros
Dividendes : 0€

Evolution des capitaux propres

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Capital	2.000€	2.000€
Réserve légale	200€	200€
Autres réserves		
Report à Nouveau	60.731€	35.928€
Résultat	27.067€	24.803€
TOTAL CAPITAUX PROPRES	89.998€	62.931€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate

- ❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2016** « Néant » pour un montant de « Néant » Euros.
- ❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2017** « Néant » Euros.
- ❖ **une distribution de dividendes sur l'exercice 2018** « Néant » Euros

La gérance propose d'affecter au compte « report à nouveau » le bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2019 pour un montant de 27.067€.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE -

Nous vous indiquons en outre qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'Entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation, en vous invitant à voter le texte des résolutions qui vont suivre.

Fait à Toulouse, le 29 Juin 2020

La Gérance

SASU A.S. TAXI
6 rue Saint Jean-François Régis
31100 TOULOUSE
Tél : 07 86 57 65 06
Siret : 814 191 094 00014

[Faint, illegible handwritten notes]